DEPARTEMENT DE LA MANCHE

LA LUCERNE D'OUTREMER

PLAN LOCAL D'URBANISME

6-5 PLAN ANNEXE Droit de préemption urbain	Elaboration du P.L.U. Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du
PLANIS Aménagement • Environnement • Urbanisme 210, rue Alexis de Tocqueville Z.A.C du Bois Jugan 50000 Saint-Lô Tél : 02 33 75 63 52 Fax : 02 33 75 62 74 Email : contact@planis.fr	APPROBATION 1/5000

Périmètre du Droit de préemption urbain